



bulletin municipal - édition du 25 novembre 2018



Joyeuses Fêtes

Dossier : des réalisations au service de tous

Vidéo-conférences

Ecole : le trombinoscope des enseignants

L'actu des associations



6



3 édito : le mot du Maire

4 Le mémo de Tout Aspach
4 horaires mairie, coordonnées

5 Tout Aspach en bonne santé
5 pharmacies de garde
5 numéros d'urgence

6 Tout Aspach à la Mairie
6 comptes-rendus de séances
10 décès

12 Tout Aspach est informé
12 notification de battues
12 commande de bois de chauffage
13 le mot de la Brigade Verte
14 avis d'enquête publique
16 commission environnement et cadre de vie

17 Tout Aspach fête
17 état civil, calendrier des fêtes

18 Dossier : des réalisations au service de tous

23 Tout Aspach se détend

24 Tout Aspach se régale

26 Tout Aspach se passionne
26 astronomie : la Grande Ourse
28 apiculture
28 vidéo-conférences à Aspach

29 Tout Aspach s'associe
29 Comité des Fêtes, Cercle Sainte Cécile
30 Conseil de Fabrique, FC Aspach - Tagolsheim
31 Donneurs de Sang
32 AGS, CASBA, APL, Pétanque
33 ASCLA
34 UNC

26



29



35 Tout Aspach à l'école
35 le trombinoscope des enseignants

36 Tout Aspach en images

5



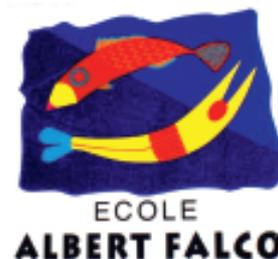
16



18



35



photos de couverture

la mairie illuminée
médaillon : la classe ULIS (transformation de l'ex salle informatique)

Retrouvez le Tout Aspach entièrement en couleurs sur le site communal.



Chers concitoyens,

Durant cette année 2018, la communauté de communes Sundgau a décidé de l'harmonisation finale de ses statuts. Ainsi, la CCS exercera les mêmes compétences dans les 64 communes qui la composent à partir du 1er janvier 2019.

Pour Aspach et les communes de l'ex communauté de communes d'Altkirch, le grand changement notable est la compétence « éclairage public ». Elle reviendra aux communes.

D'un point de vue financier, cette opération sera neutre pour notre village.

Aussi, afin de baisser le cout de la facture d'électricité, nous aimerions expérimenter l'extinction des candélabres durant une partie de la nuit. Des études montrent que des économies de l'ordre de 40 à 70% sont réalisables sur la consommation d'énergie (et ceci sans augmenter les problèmes de sécurité).

De plus, nous réduirions la pollution lumineuse qui n'a cessé d'augmenter durant ces 20 dernières années et qui joue, entre autres, un rôle sur la qualité de notre sommeil et donc sur notre santé.

Un autre sujet intercommunal actuel nous impacte directement et nous sollicite beaucoup : le plan local d'urbanisme intercommunal. Les injonctions administratives font que nous sommes en train de transformer notre plan d'occupation des sols intercommunal (POSi) en PLUi pour l'ex comcom d'Altkirch. Les contraintes imposées par la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) sont nombreuses. Pour résumer, on nous impose de remplir les dents creuses afin de densifier l'habitat. Mais les marges de manœuvre sont très réduites.

Toutefois, un problème récurrent à Aspach sera encore amplifié par ces obligations : la numérotation des maisons. Notre village s'est beaucoup transformé ces 30 dernières années. De nombreuses maisons et logements ont été construits au sein même de l'existant. Du coup, dans certaines rues, la numération est quelque peu chamboulée. Beaucoup d'entre vous s'en plaignent, à juste titre, pour des raisons de courrier important ou de livraisons à domicile qui n'arrivent pas ou pas dans les délais. Mais bien plus grave, les services de sécurité (pompiers, ambulanciers...) mettent du temps à trouver la bonne maison en cas d'alerte ou d'urgence. Il est donc urgent, dans un premier temps, de revoir cette numérotation pour certaines rues bien identifiées de notre village. Puis dans un second temps, afin d'éviter ce phénomène à l'avenir, de le faire pour l'ensemble du village.

La sécurité et le bien-être de tous est l'une de nos grandes préoccupations. Ainsi, plusieurs petits travaux de marquage et de balisage sont en cours (près de la maison des associations, à l'entrée nord du village...). Globalement, nous avons fait le choix de tester ces dispositifs pendant un certain temps avant de les implanter définitivement. Ceci pour vous permettre de nous faire remonter vos remarques et ainsi éviter des dépenses inutiles.

Je terminerai ces quelques mots en vous souhaitant de très belles fêtes de fin d'année et en espérant vous rencontrer lors des conférences (30 novembre et 2 décembre) sur des faits marquants et méconnus de l'histoire de notre village survenus il y a à peine 100 ans.

Fabien Schoenig

Nous vous rappelons qu'il est toujours possible de transmettre vos coordonnées (numéro de téléphone portable, email, adresse postale) pour recevoir les alertes SMS ciblées ou d'autres infos. Utilisez le formulaire en ligne ou sur papier libre.

la commission info



place de l'Eglise
68130 Aspach

La Mairie

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi 11h à 12h
16h à 17h

Mardi 16h à 20h

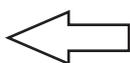
Jeudi 11h à 12h
16h à 17h

PERMANENCE DES ÉLUS

Mardi 19h à 20h
Prendre rendez-vous par téléphone

CONTACT

téléphone : 03 89 40 92 02
messagerie électronique : mairie.aspach@wanadoo.fr
fax : 03 89 40 92 47



SITE COMMUNAL

parole-aspach.fr

PIÈCES D'IDENTITÉ

Tous les détails et prédemands sur le site ants.gouv.fr

Autres infos

Horaires
d'hiver

DÉCHETTERIE D'ALTKIRCH

Horaires d'ouverture du 1er octobre au 31 mars
lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 13h à 16h
mercredi, samedi : de 9h à 16h

Horaires
d'été

Horaires d'ouverture du 1er avril au 30 septembre
lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 13h à 18h
mercredi, samedi : de 9h à 18h

Les badges peuvent être retirés dans les bureaux de la Communauté de Communes au quartier Plessier d'Altkirch, bâtiment 3, en présentant un justificatif de domicile. Une caution de cinq euros sera demandée.

TRANSPORT SOLIDAIRE

Pour demander un transport, appelez le 06 04 48 45 85.

La mairie sera fermée le lundi 24 décembre, ouverture normale le jeudi 27 décembre et le jeudi 3 janvier.

Lundi 31 décembre : permanence de 10h à 12h pour les dernières inscriptions sur les listes électorales.

RAPPEL

Si vous ne pouvez pas vous rendre à la mairie à ces horaires, vous avez la possibilité de prendre rendez-vous par téléphone pour convenir d'un créneau qui vous arrange.



2018/2019	déc 18	janv 19	février	mars
1	F	K	K	F
2	F	M	A	A
3	A	E	A	A
4	G	E	K	F
5	G	F	F	H
6	H	F	F	H
7	H	M	H	G
8	L	A	H	G
9	L	A	L	J
10	J	H	L	J
11	J	H	G	L
12	I	G	G	L
13	I	G	J	I
14	B	K	J	I
15	C	K	I	B
16	C	L	E	C
17	B	L	E	C
18	D	J	I	B
19	D	B	C	D
20	M	B	C	D
21	M	J	D	K
22	E	I	D	K
23	E	I	B	M
24	H	C	B	M
25	J	C	M	A
26	G	D	M	A
27	A	D	K	E
28	B	E	K	E
29	I	E		F
30	I	M		H
31	K	M		H

Pharmacies de garde

En semaine (du lundi au samedi), les gardes vont de 19h à 22h ; les dimanches ou les jours fériés, de 9h à 22 heures.

Au-delà de 22h et uniquement pour les ordonnances urgentes, appeler la gendarmerie (17) qui préviendra le pharmacien de votre arrivée.



retrouvez les pharmacies de garde sur pharma68.fr/gardes.php

Médecin de garde

Appeler le SAMU (15) qui est en charge de prendre contact avec le médecin de garde.

sous réserve de changements de dernière minute

id	PHARMACIE	adresse	ville	téléphone
A	TURNANI	6 rue Jeanne d'Arc	ZILLISHEIM	03 89 06 19 77
B	DU SUNDGAU	5 place Xavier Jourdain	ALTKIRCH	03 89 40 90 08
C	MEUNIER	7 rue de Givet	ALTKIRCH	03 89 40 26 32
D	SAINT MORAND	1 rue Charles De Gaulle	ALTKIRCH	03 89 40 90 26
E	WEISENHORN	55 rue de Mulhouse	ILLFURTH	03 89 25 40 25
F	HIGY	42 rue de Belfort	DANNEMARIE	03 89 25 04 14
G	EICH	46 rue du Chemin de Fer	DURMENACH	03 89 25 81 12
H	VALLEE DE FILL	16 rue de Lattre de Tassigny	HIRSINGUE	03 89 40 50 11
I	DU CHÂTEAU	10 rue de la Première Armée	FERRETTE	03 89 40 40 57
J	RISTERUCCI	23 rue de Bâle	DANNEMARIE	03 89 25 09 10
K	DE LA LARGUE	6 rue du GMA	SEPPOIS-le-BAS	03 89 25 60 37
L	BITSCH	3 rue de Belfort	MONTREUX-VIEUX	03 89 25 24 65
M	DE LA PAIX	24 rue de la République	WALDIGHOFFEN	03 89 25 86 65

Allô Urgences

Pompiers : 18
 SAMU : 15
 Gendarmerie : 17
 Veolia : 0969 323 554
 EDF (service dépannage, n°Azur) : 0810 333 068
 Urgence Sécurité Gaz 24h/24 : 0800 47 33 33
 Communauté de communes (par ex. pour des problèmes de lampadaires) : 03 89 08 36 20
 Brigade Verte : 03 89 74 84 04
 Allô Escroquerie : 0 811 020 217
 Allô Service Public : 39 39
 Allô enfance maltraitée : 0800 05 41 41 ou 119
 Samu Social - secours aux sans abris : 0800 306 306 ou 115
 Centre anti-poison : 03 88 37 37 37
 Violence conjugale : 39 39 (numéro de téléphone pour les victimes et les témoins de violences conjugales du lundi au samedi de 8h à 22h et de 10h à 20h les dimanches et jours fériés).



Compte-rendu des séances du conseil municipal

SÉANCE DU 22 JUIN 2018

Le conseil municipal, convoqué le 18 juin 2018, s'est réuni en séance ordinaire en date du 22 juin 2018 à 20h00 dans la salle de séance de la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.

Présents : Fabien SCHOENIG, Maire, Dominique STOESSEL, Françoise MAY et Céline STEVANOVIC, adjoints, Angélique LIDY, Serge STIMPFLING, Florence LAVAUT, Régis BRAND et Carlos RODRIGUEZ, conseillers municipaux.

Absents excusés : Régine BADELET, Roland RICH, Isabelle REICHLIN, Arnaud STOESSEL, Frédéric SCHINDLER

Absent : Joël KLEIBER

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers. Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du dernier PV
3. Commission urbanisme
4. Adhésion à l'EPAGE du syndicat de l'III
5. Coulées de boues
6. Compte-rendu des commissions communales
7. Compte-rendu des commissions intercommunales
8. Divers

1. Désignation du secrétaire de séance

Florence LAVAUT est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, assistée de Karen LAMBOLEZ, secrétaire de mairie.

2. Approbation du dernier PV

Le procès-verbal de la séance du 25 mai 2018 n'appelant aucune observation, il est approuvé par l'ensemble des conseillers.

3. Commission d'urbanisme

Monsieur le maire rappelle aux conseillers que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est en cours d'élaboration.

Les modalités prévoient la constitution :

- d'un comité de pilotage d'élaboration du PLUi (COPI) composé de la commission d'urbanisme de la Communauté de Communes Sundgau élargie aux adjoints des communes délégués à l'urbanisme qui ne seraient pas conseillers communautaires et aux agents communaux qui les secondent ;
- de commissions communales d'élaboration du PLUi composées de commissions communales en charge de l'urbanisme élargies au Vice-Président de la Communauté de Communes

Sundgau délégué à l'urbanisme, aux agents intercommunaux qui le secondent dans l'élaboration du PLUi et au personnel du bureau d'étude qui est chargé d'accompagner la Communauté de Communes Sundgau.

Les membres de la commission communale en charge de l'urbanisme sont les suivants :

- Fabien SCHOENIG
- Dominique STOESSEL
- Céline STEVANOVIC
- Régis BRAND
- Serge STIMPFLING

4. Adhésion à l'EPAGE du Syndicat de l'III

Monsieur le Maire informe les conseillers que la Communauté de Communes Sundgau a adhéré au syndicat mixte de l'III pour la totalité du périmètre de la communauté inclus dans celui du bassin versant de l'III.

Le coût (calculé en fonction de la population et du linéaire de cours d'eau) pour la commune d'ASPACH est de 1 250.-€ pour l'année 2018).

Les conseillers, à l'unanimité, approuvent cette adhésion.

5. Coulées de boues

Suite aux violents orages qui se sont abattus sur la commune, il est entamé une réflexion des travaux à réaliser afin de protéger au mieux les habitants du village :

- Faire une retenue d'eau au-dessus de la Rue de Tagolsheim
- Rehausser le chemin Rue du 26 Novembre vers la Rue des Alouettes

- Travaux Rue de Walheim et Rue de la Libération

Ces travaux seront chiffrés.

Certains habitants se sont protégés en construisant des murs.

Le Maire remercie toutes les personnes qui se sont impliquées et qui sont venues en aide aux personnes sinistrées.

Il est rappelé que les riverains des cours d'eaux en sont propriétaires pour moitié et doivent donc entretenir les ruisseaux en veillant au bon écoulement de l'eau. Un courrier sera adressé aux propriétaires dans lequel sera rappelée la réglementation en vigueur.

6. Compte-rendu des commissions communales

Commission technique : Dominique STOESSEL informe les conseillers que les travaux d'accessibilité à la salle polyvalente vont débuter le 2 juillet prochain.

Commission sociale, sport et loisirs, scolaire et culturelle : Céline STEVANOVIC donne les informations suivantes :

- Il manque une bande podotactile à la Maison des Associations

- Compte-rendu du conseil de l'école : entre autre création de la classe ULIS, avec de nouveaux enseignants. Les travaux seront réalisés en partie en propre régie, avec intervention d'un électricien et d'un informaticien. Les tables nous sont prêtées par la commune de CARSPACH.
- Les séances de secourisme ont été appréciées par tous.

Le Maire rajoute qu'il faudra trouver un endroit à l'école pour stocker les poubelles.

Commission environnement, cadre de vie et santé publique : Françoise MAY donne les informations suivantes :

Le 22 septembre prochain, de 14h00 à 17h00, au 2A, Rue du Stade à ASPACH, aura lieu un atelier « compostage », financé par la Communauté de Communes Sundgau et animé par la Maison de la Nature du Sundgau, dans le contexte de la levée incitative et de l'action 0 pesticide.

Le grand tilleul situé à proximité de l'aire de jeux est malade, l'ONF va réaliser un diagnostic et proposer les solutions adéquates.

Nous sommes toujours en attente du devis pour la réfection des statues – les entreprises seront relancées.

En ce qui concerne la cuve à double paroi, il faudrait en commander une de 1 500 litres.

Commission de l'information : Dominique STOESSEL informe les conseillers que le prochain bulletin paraîtra début juillet.

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2018

Le conseil municipal, convoqué le 10 septembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire en date du 14 septembre 2018 à 20h00 dans la salle de séance de la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.

Présents : Fabien SCHOENIG, Maire, Dominique STOESSEL, Françoise MAY et Céline STEVANOVIC, adjoints, Serge STIMPFLING, Florence LAVAUT, Arnaud STOESSEL, Régis BRAND, Régine BADELET, Carlos RODRIGUEZ et Roland RICH, conseillers municipaux.

Isabelle REICHLIN arrive à 20h50.

Absents excusés : Angélique LIDY qui donne procuration à Françoise MAY et Frédéric SCHINDLER.

Absent : Joël KLEIBER.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers. Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour, et propose aux conseillers de rajouter un point à l'ordre du jour, proposition acceptée par l'ensemble des conseillers municipaux (point 8).

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du dernier PV.
3. Indemnité de fonction des élus.
4. Indemnité de sinistre.
5. Demande de subvention.
6. Programme des travaux ONF et état prévisionnel des coupes pour l'exercice 2019.
7. Participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire prévoyance dans le cadre de la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion.

7. Compte-rendu des commissions intercommunales

Communauté de Communes Sundgau : Monsieur le Maire informe les conseillers que les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Sundgau vont être votés (compétences conservées par la CCS et celles reversées aux communes). Suite à l'approbation des membres de la CCS, les communes membres auront 3 mois pour délibérer à leur tour.

8. Divers

Les listes des DIA et des autorisations d'urbanisme sont présentées aux conseillers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h05.

8. Admission en non-valeurs.
9. Approbation des statuts modifiés de la Communauté de Communes Sundgau.
10. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) 2018.
11. Compte-rendu des commissions communales.
12. Compte-rendu des commissions intercommunales.
13. Divers.

1. Désignation du secrétaire de séance

Florence LAVAUT est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, assistée de Karen LAMBOLEZ, secrétaire de mairie.

2. Approbation du dernier PV

Monsieur Serge STIMPFLING demande que soit rajoutée au point divers sa demande relative à la numérotation de certaines rues du village.

Le procès-verbal de la séance du 22 juin 2018 n'appelant aucune autre observation, il est approuvé par l'ensemble des conseillers.

3. Indemnité de fonction des élus

Indemnité des adjoints

Le conseil municipal de la commune d'ASPACH, à l'unanimité des membres présents,
Vu les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation de Madame Céline STEVANOVIC comme 3e adjoint le 09 février 2016,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités allouées aux élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que la commune compte 1162 habitants (selon INSEE au 1er janvier 2014),
décide :

Article 1 : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 et (le cas échéant) L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

- 3e adjoint : 16,50%

avec effet au 09 février 2016

Article 2 : Les crédits nécessaires sont inscrits au sous-chapitre 6351 du budget communal.

Article 3 :

Fonction : 3ème adjoint

NOM Prénom : STEVANOVIC Céline

Pourcentage indice 1015 : 16,50%

Délibération portant modification de l'indice de référence de l'indemnité de fonction des élus

Le conseil municipal de la commune d'ASPACH,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1,

Considérant que l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction des élus a été modifié par décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n°85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation, passant ainsi de l'indice brut 1015 à l'indice brut 1022 au 1er janvier 2017, puis à l'indice 1027 au 1er janvier 2018,

Considérant que la délibération en date du 10 avril 2014 et celle du 14 septembre 2018 relatives à la fixation des taux des indemnités de fonction des élus fait référence expressément à l'indice brut terminal de la fonction publique 1015,

Il est proposé de substituer à la référence formelle de l'indice brut 1015 une référence générique à « l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique » de manière à ce que le calcul s'applique dès aujourd'hui et « automatiquement » en cas de futures modifications de cet indice terminal sans nécessité d'une nouvelle délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

De fixer à compter du 1er octobre 2018 le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et des adjoints comme suit :

- maire : 43 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire

de la fonction publique ;

- 1er, 2e et 3e adjoints : 16,50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Les crédits nécessaires sont inscrits au sous-chapitre 6351 du budget primitif 2018.

4. Indemnité de sinistre

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite au sinistre qui a eu lieu à la Maison des Associations le 6 juin dernier, notre assurance GROUPAMA nous a adressé un chèque de 1236.-€

Après délibération, l'unanimité des membres présents autorise le Maire à encaisser ce chèque au compte de fonctionnement 7788

5. Demande de subvention

Monsieur le Maire présente une demande de subvention du Comité du Monument National du Hartmannswillerkopf.

Après délibération, les conseillers, à l'unanimité, décident de verser une subvention de 100.-€ qui sera prélevée de l'intitulé « divers » du compte 6574.

6. Programme des travaux ONF et état prévisionnel des coupes pour l'exercice 2019

Monsieur le Maire présente aux conseillers le programme des travaux et l'état prévisionnel des coupes pour l'exercice 2019 établis par l'ONF.

Après délibération, l'unanimité des conseillers approuve ce programme et cet état des coupes.

7. Participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire prévoyance dans le cadre de la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion

Modèle de délibération

participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire prévoyance dans le cadre de la convention de participation mutualisée proposée par le centre de gestion

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil Municipal décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour la complémentaire Prévoyance ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 5 juin 2018 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la pro-

tection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 : d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance ;

Article 2 : de fixer le montant de participation pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à : 30 €

Préciser les modalités de la participation en fonction des revenus ou de la situation familiale, conformément à la demande d'avis formulée par le Conseil municipal / Conseil syndical / Conseil d'administration auprès du Comité Technique »

Article 3 : d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance, qui prend effet au 01/01/2019 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général (article 19 du décret n° 2011 - 1474) ;

Article 4 : d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion, ainsi que les éventuels avenants à venir.

8. Admission en non-valeurs

Monsieur le Maire présente aux conseillers des sommes en non-valeurs pour des frais de périscolaire – année 2016 :

-	2016 R-16-13	29.32 €
-	2016 R-40-15	21.99 €
-	2016 R-38-14	29.32 €

TOTAL : 80,63 €

Après délibération, avec 2 abstentions et 10 voix pour, les conseillers décident d'admettre cette somme de 80,63 € en non-valeurs – compte de fonctionnement 6541.

9. Approbation des statuts modifiés de la Communauté de Communes Sundgau

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, par délibération en date du 28 juin 2018, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sundgau a procédé à l'adoption de ses statuts.

Cette modification statutaire, avec effet au 1er janvier 2019, s'avère obligatoire au regard des dispositions de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, du 7 août 2015 et de l'article L.5211-41-3-III du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). En effet, toute communauté de communes fusionnée dispose, à compter du 1er janvier 2017, de la possibilité de restituer les compétences optionnelles dans un délai d'un an, et les compétences facultatives dans un délai de deux ans.

A compter de la notification de la délibération par la Communauté de Communes, réceptionnée le 19 juillet 2018, la Commune dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, la décision de la Com-

mune est réputée favorable.

Le Maire donne lecture et commente les statuts de la Communauté de Communes Sundgau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 12 voix pour et 1 abstention, approuve les nouveaux statuts annexés à la présente délibération.

10. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) 2018

OBJET : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées 2018

Le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes Sundgau (CCS) est soumise au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). Depuis cette date, la fiscalité professionnelle des communes est intégralement perçue par la CCS, qui reverse à la commune une Attribution de Compensation (AC).

Cette attribution de compensation correspond au produit de la fiscalité professionnelle perçue par les communes l'année N-1 du passage à la FPU, éventuellement réduite ou majorée de charges transférées.

Une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été constituée. Elle est chargée d'évaluer le coût des charges transférées et d'établir un rapport, à chaque transfert de compétence.

En 2018, la CCS se voit transférer les compétences "GEMAPI" et "Périscolaire".

La compétence GEMAPI était assurée par toutes communes jusqu'au 31 décembre 2017, hormis celles qui composaient le territoire de la Vallée de Hundsbach. Dans sa réflexion la CLECT a décidé de retenir comme montant de charge transférée, 47 % de la cotisation versée par les communes au syndicat de rivières.

Le transfert de la compétence Périscolaire ne concerne que les communes du Jura Alsacien. La CLECT a décidé de retenir les montants figurant aux comptes administratifs 2017.

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C,
- Vu la Loi de Finances 2018,
- Vu le rapport de la CLECT 2018 de la CCS,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

approuve le rapport de la CLECT 2018.

11. Compte-rendu des commissions communales

Commission technique : Dominique STOESSEL informe les conseillers qu'il va faire le tour avec l'entreprise MTP fin septembre afin de définir les travaux restants à réaliser dans les Rue du Réservoir, Rue des Bergers, Rue de l'Espérance (muret devant le n°34) et Rue du Stade (regard devant la

Maison des Associations).

Un devis pour le bardage de la Maison des Associations est en cours.

Commission sociale, sport et loisirs, scolaire et culturelle : Céline STEVANOVIC donne les informations suivantes :

- Dossier ADAP : l'ensemble des ERP sont en conformité. La demande de subvention sera envoyée la semaine prochaine.

La suite des travaux concerne la voirie et les liaisons des ERP, aménagement du carrefour de la Maison des Associations trottoirs fictifs.

- Le vendredi 30 novembre à 20h00 et le dimanche 2 décembre à 15h00 auront lieu 2 conférences animées par Jean-Claude SCHIEHLE dans le cadre de la commémoration du 100e anniversaire de la guerre, en partenariat avec la commune et l'association KILIANSTOLLEN.

- La table avec le banc a été installée vers le terrain de pétanque cet été.

- Un tournoi de foot a eu lieu à ASPACH. Les charges d'eau et d'électricité incombant au foot sont en train d'être déterminées.

Il faut être très vigilant à l'entretien de la Maison des Associations (propreté).

- La rentrée s'est bien passée. Les travaux sont terminés dans l'ULIS, il y a de nouveaux enseignants.

- La commémoration du 11 novembre aura lieu le samedi 10. Comme il s'agit du 100e anniversaire, ce serait bien que tous les conseillers y participent.

Commission environnement, cadre de vie et santé publique : Françoise MAY donne les informations suivantes :

- Rappel de l'animation nature du 22 septembre de 14h00 à 17h00, avec un atelier compostage organisé par la Communauté de Communes Sundgau dans le cadre du GERPLAN, animé par la Maison de la Nature du Sundgau.

- Le sentier de la Litten a été balisé de manière provisoire – une version informatisée est en cours.

- Les barrières ont été installées sur la piste cyclable.

- Des travaux ont été entrepris derrière la zone artisanale afin de permettre l'accès au ruisseau et de permettre ainsi son entretien.

- Le tilleul Rue du Réservoir est malade, il est suggéré de réaliser un test de traction. Après délibération, il est proposé de se renseigner avant de réaliser ce test.

- Un 2e devis relatif à la réfection du calvaire situé à l'angle de la Rue du Réservoir et de la statue de Jean Népomucène Rue de la Libération est présenté aux conseillers. Ce devis est accepté par l'ensemble des conseillers présents.

- Suite au courrier adressé en juillet aux riverains des ruisseaux d'ASPACH, dans lequel il était rappelé la règlementa-

tion, à savoir que l'entretien desdits ruisseaux incombait aux riverains qui en étaient propriétaires pour la moitié, une visite de contrôle a été réalisée fin août. Certains propriétaires ont réalisé les travaux demandés, d'autres attendaient le passage des élus pour demander conseils, et les derniers n'ont rien fait. Un courrier de rappel leur sera envoyé.

Les employés communaux ont nettoyé une partie derrière la Zone Artisanale. La commune est propriétaire d'une parcelle de 50 cm sur plusieurs dizaines de mètres derrière certaines parcelles de la ZA.

Commission de l'information : Dominique STOESSEL informe les conseillers que la prochaine lettre intermédiaire sera distribuée lundi prochain.

Commission de sécurité : Monsieur le Maire fait savoir qu'un dispositif de sécurité va être testé à l'entrée du village côté Spechbach, un îlot central d'une quinzaine de mètres afin d'inciter les automobilistes à ralentir.

12. Compte-rendu des commissions intercommunales

13. Divers

- Les listes des DIA et des autorisations d'urbanisme sont présentées aux conseillers.

- Fibre : travaux en cours. Bouygues seul fournisseur d'accès sur les rangs pour l'instant.

- Réunion Linky 17 octobre : réunion publique d'information réservée aux Aspachois.

- Benne à déchets verts : proposition du Maire de la placer dans la Steiga ou en bas de la Steiga pour la mutualiser avec les communes voisines. Elle est souvent pleine : il faudra peut-être la doubler. Dans le virage cela réglerait le problème des cailloux et de l'eau sur la chaussée.

- Poteaux d'incendie : une révision est nécessaire, les restrictions de l'eau n'ont pas permis de faire un état des lieux complet cet été.

- Chemin le long de la forêt : des cailloux sont descendus, il y a un arbre, il faut dégager.

- Rappel des prochaines dates : le 22 septembre chez Françoise pour l'action compost, le 23 marché artisanal de l'AGS, le 12 octobre conseil municipal (changement de date), le 17 : réunion Linky (les conseillers filtreront les entrées).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h55.

Décès

17 octobre 2018

Marie Madeleine GOMEZ née STOESSEL



Toutes nos condoléances à la famille en deuil.

COMMUNAUTE DE BRIGADES D ALTKIRCH
PRÉVENTION CONTRE LES CAMBRIOLAGES ET LES VOLS DE VEHICULES

VOUS ÊTES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE



- Ne cherchez pas à ranger ou à déplacer certains objets :
 - Laissez les lieux en l'état pour préserver les traces et les indices aux opérations de police technique et scientifique :
 - Appelez directement la gendarmerie.
- COMPOSEZ le 17**
- Faites oppositions sur les chèquiers, cartes bancaires ou titres volés.

SE PROTÉGER
CONTRE LES CAMBRIOLAGES

Toutes les 2 minutes 30, un cambriolage est commis en FRANCE

Il existe des moyens de réduire le risque de se faire cambrioler.



Le temps est l'ennemi des cambrioleurs.

LES VOLS DE VEHICULES

Les voleurs s'introduisent dans le domicile de leur victime (généralement sans violence) et dérobent les clés de la voiture posées dans l'entrée avec le portefeuille, sac à main et téléphone portable notamment (phénomène de « Home-jacking »).

- Verrouillez portes et fenêtres la nuit, même si vous êtes dans votre résidence.
- Ne laissez pas en évidence les clés de votre automobile, le sac à main, le téléphone portable dans l'entrée de votre habitation. Rangez-les dans un endroit discret.
- Lors d'un arrêt de courte durée, pensez à enlever les clés de contact et à verrouiller les portières de votre voiture.

VOUS RESIDEZ EN MAISON

- Équipez les fenêtres faciles d'accès (sous-sol, sur rue.....) de barreaux de sécurité.
- Protégez et renforcez les vitres proches d'un système d'ouverture.
- Renforcez toutes les portes donnant sur l'extérieur
- Éclairez votre jardin en l'équipant de détecteurs(s) de présence.
- Veillez à ce que la végétation ne soit pas trop haute et ne cachez ni les portes, ni les fenêtres.

LES MESURES A PRENDRE

- Renforcez votre porte d'entrée (serrure 3 points de sûreté, porte blindée....) et équipez celle-ci d'un judas et d'un entre-bailleur pour reconnaître votre visiteur.
- Installez des dispositifs de surveillance comme un système d'alarme seul ou avec télésurveillance, si nécessaire.
- Photographiez ou filmez vos objets de valeur, gravez dessus un identifiant et notez les numéros de série.
- N'utilisez pas les « cachettes » classiques : clés dans la boîte aux lettres, sous le paillason, sous le port de fleurs ou la poubelle.....
- Ne laissez pas de mots sur votre porte mentionnant votre absence à un visiteur.



LES BONS REFLEXES A AVOIR

- Rangez tout ce qui pourrait tenter un cambrioleur : chèque, carte de crédit, bijoux....
- Méfiez-vous des démarcheurs et quémandeurs, surtout s'ils sont en groupe.
- Si des individus prétendent être des policiers, demandez leur nom, leur affectation ainsi que leur carte professionnelle.
- N'hésitez pas à signaler les comportements que vous jugerez suspects

COMPOSEZ LE 17

PENDANT VOTRE ABSENCE

- En cas d'absence prolongée, prévenez vos voisins ou une personne de confiance et indiquez lui la durée de votre absence, un numéro de téléphone où vous joindre, les éventuelles visites...
- Pensez à avertir la gendarmerie de votre lieu de domicile de votre absence.
- Faites relever votre courrier régulièrement : ne laissez pas déborder votre boîte à lettres.
- Placez les objets de valeur en lieu sûr (coffre) dans le cas d'une absence prolongée.
- Même pour une courte absence, verrouillez vos portes et ne laissez pas les fenêtres accessibles ouvertes.



Un grand nombre de cambriolages sont commis sans effraction.



Notification de battue

L'Association de Chasse d'ASPACH nous informe de l'organisation d'une journée de battues le **dimanche 02 décembre 2018**.

Ces battues auront lieu sur l'ensemble des massifs forestiers de la commune.



Commande de bois de chauffage

GERRER Georges
Maison Forestière
Tél : 03 89 40 99 20 ou 06 82 61 24 77
E-mail : georges.gerrer@onf.fr

5 rue des Prés
68130 CARSPACH

OBJET : Communication pour les habitants d'ASPACH

Inscription en MAIRIE des commandes de bois de chauffage ensterré bord de route provenant de la **parcelle** 14 de la forêt d'ASPACH. Les stères seront faits en bord de chemin vers la parcelle 11 (Berg).

Pour tout renseignement complémentaire, contacter M. GERRER de l'ONF.
INSCRIPTION LIMITÉE À 20 STÈRES PAR FAMILLE

Cette année le choix se portera sur du HÊTRE : **46 €/stère**



Talon réponse à remplir et à remettre en MAIRIE pour le **15 DÉCEMBRE 2018**

COMMANDE DE BOIS DE CHAUFFAGE ENSTERRÉ

NOM PRÉNOM.....

ADRESSE :

TÉLÉPHONE : ____/____/____/____/____

COMMANDE : ____ stères de HÊTRE

fait à ASPACH le

Signature



Brigade Verte

Gardes Champêtres Intercommunaux du Haut-Rhin

Les domaines d'intervention des gardes champêtres de la Brigade Verte du Haut-Rhin sont très variés : un troupeau de moutons en divagation, un chien errant capturé et transporté en fourrière, l'incinération de végétaux, de papiers ou plastiques, des plaintes suite à l'utilisation d'une tondeuse les jours fériés, des infractions en matière de chasse ou de pêche, la circulation de véhicules dans les espaces naturels, ... la liste est longue et non exhaustive !

Mais l'une de ces interventions est malheureusement encore trop fréquente :

les dépôts d'immondices.



Malgré toutes les dispositions mises en place par nos communes (bennes à papiers et à verres, ramassage sélectif, déchetterie), nous retrouvons encore trop souvent des déchets déposés en des lieux interdits ou en pleine nature :

1/ le dépôt d'immondices en un lieu interdit à l'aide d'un véhicule (5^e classe) est prévu par l'article R.635-8 du Code Pénal. Cette infraction est lourdement sanctionnée par une amende maximale de 1500 euros (3000 euros en cas de récidive) et d'une possible confiscation du véhicule ayant servi à commettre l'infraction.

2/ le non-respect en matière de collecte des ordures (2^e classe) est prévu par l'article R.632-1 du Code Pénal. Souvent constatée à côté des points d'apport volontaire, cette infraction est passible d'une amende de 35 euros.

3/ l'abandon d'ordures ou déchets en un lieu interdit (3^e classe) est prévu par l'article R.633-6 du Code Pénal ; cette infraction est passible d'une amende forfaitaire de 68 euros.

4/ les dépôts de pneumatiques usagés

Souvent non acceptés en déchetterie, ces déchets se retrouvent très souvent abandonnés dans la nature ou au bord des routes. Malgré l'obligation de reprise par les professionnels de l'automobile, nous avons « récolté » 381 pneumatiques usagés en 2017.

Notons que nos services ont dénombré **1378 dépôts irréguliers** pour l'année 2017 (pour les 326 communes adhérentes) ; de telles infractions ayant indéniablement un impact des plus négatifs sur notre environnement

Tout en exerçant nos actions de sensibilisation et d'information auprès du grand public, nous pensons qu'il est tout à fait intolérable de continuer à souiller notre environnement de la sorte !

Une attention toute particulière sera ainsi apportée à l'ensemble de ces atteintes à notre cadre de vie ...

Pour plus d'informations : **Brigade Verte** (7j/7)
03.89.74.84.04
walheim@brigade-verte.fr





PREFET DU HAUT-RHIN

PRÉFECTURE

Direction des Collectivités Locales et des
Procédures Publiques

Bureau des Enquêtes Publiques et
Installations Classées

AR

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE



Exploitation d'une carrière à ALTKIRCH (renouvellement)

Le Préfet du Haut-Rhin communique :

La société Holcim Haut-Rhin, dont le siège social est Lieu-dit Ritty – 68730 BLOTZHEIM, a déposé une demande en vue d'obtenir le renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière et les activités de traitement et de transit de matériaux sur le territoire de la commune d'ALTKIRCH. L'exploitation est demandée pour une durée de 10 ans.

La production maximale annuelle de la carrière sera d'environ 850 000 tonnes, la production moyenne envisagée de 650 000 tonnes et la superficie exploitable est d'environ 80,85ha.

A cet effet, l'arrêté préfectoral du 13 novembre 2018 a prescrit qu'une enquête en vue de recueillir les observations du public sera ouverte dans la commune d'ALTKIRCH du 3 décembre 2018 18h00 au 7 janvier 2019 17h00.

Est désignée en qualité de commissaire enquêteur, Mme Marie-Claire DERYCKE, référent environnement du groupe PSA.

Le dossier d'enquête publique, dans lequel figure notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, peut être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête selon les modalités suivantes :

- à la mairie d'Altkirch aux jours et heures d'ouverture habituels au public ainsi que lors des permanences assurées par le commissaire enquêteur ;
- sur le site internet de la préfecture du Haut-Rhin à l'adresse suivante : www.haut-rhin.gouv.fr/Actualites/Enquetes-publiques/Dossiers-Enquetes-publiques rubrique « Holcim Haut-Rhin – Carrière d'Altkirch » ;
- sur un poste informatique disponible à la préfecture du Haut-Rhin (7 rue Bruat à Colmar) du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00, sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03.89.29.22.22) ou par mail (pref-bepic@haut-rhin.gouv.fr).

Des informations sur le projet peuvent être sollicitées auprès de la société Holcim Haut-Rhin – M. Thibaut CHAMEL – ☎ 03.89.91.11.63 – 06.67.17.46.45 - ✉ thibaut.chamel@lafargeholcim.com

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations et propositions sur le projet soumis à enquête publique selon les modalités définies ci-après :

- par correspondance adressée au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie d'Altkirch – A l'attention de Mme Marie-Claire DERYCKE, commissaire enquêteur – 5 place de la République – 68130 ALTKIRCH ;
- sur le registre d'enquête disponible au sein de la mairie d'Altkirch aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie ;
- par mail à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques@haut-rhin.gouv.fr en précisant dans le mail « Holcim Béton – Carrière d'Altkirch » ;
- directement auprès du commissaire enquêteur, oralement et/ou par écrit, lors de ses permanences qui se tiendront à la mairie d'Altkirch aux dates et heures suivantes :

- le lundi 3 décembre 2018 de 18h00 à 20h00,
- le lundi 17 décembre 2018 de 9h00 à 12h00,
- le lundi 7 janvier 2019 de 14h00 à 17h00.

A l'issue de l'enquête, les personnes intéressées pourront consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la préfecture du Haut-Rhin, 7 rue Bruat à Colmar (bureau des enquêtes publiques et installations classées), sur le site internet de la préfecture du Haut-Rhin à l'adresse suivante : www.haut-rhin.gouv.fr/Actualites/Enquetes-publiques/Rapport-et-conclusions-du-commissaire-enqueteur rubrique « Holcim Haut-Rhin – Carrière d'Altkirch » ainsi qu'à la mairie d'Altkirch. Ces éléments sont mis à disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La décision du préfet susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Service valorisation des déchets de la CCS

À compter de ce lundi 1er octobre, les horaires d'ouverture du service valorisation des déchets sur les antennes d'Altkirch et de Ferrette ainsi que les horaires de la permanence d'Illfurth changent.

Dorénavant, les usagers seront accueillis :

- les lundi, mardi et mercredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 et les vendredis de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 sur l'antenne d'Altkirch ;
- les lundis et mercredis de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 sur de l'antenne de Ferrette ;
- et lors d'une permanence les mercredis matin de 8h15 à 12h00 à Illfurth.

De plus, il est toujours possible de retrouver toutes les actualités concernant le service sur la page Facebook @ccsundgau et le site internet de la Communauté de communes <https://www.cc-sundgau.fr/>.

Commission
Environnement et
Cadre de Vie

Françoise MAY



Tilleul malade

Qui n'a pas admiré un jour le majestueux tilleul au bout de la rue du Réservoir ? On devrait dire plus justement les deux tilleuls du Koepflawag qui ont fini par n'en former qu'un avec le temps. Ils avaient été plantés à la mémoire de Jean Barth, un habitant de Heidwiler abattu en ce lieu par un tir en juillet 1915.

Depuis quelques temps, le tilleul présente des signes de maladie de plus en plus prononcés (cavités, branches mortes) au niveau du tronc et de sa ramure. Nous avons demandé l'avis d'un expert de l'ONF, M. Pelvet. Celui-ci nous a remis son rapport, diagnostiquant une atteinte de l'arbre par le ganoderme, un champignon virulent qui s'attaque au tronc et au système racinaire. L'ONF étant étonnée qu'il n'y ait pas eu de démarches entreprises par le passé pour son référencement comme « arbre remarquable », nous avons contacté le service départemental concerné. Au vu du rapport, la réponse pour un classement (et les aides financières qui en découlent pour un éventuel haubanage) fut négative, le tilleul étant éligible mais trop atteint par le champignon.

Après discussion en Conseil municipal, il a été décidé de suivre les conseils de l'expert c'est-à-dire de retirer les branches mortes et de le tailler cet hiver dans sa hauteur afin de réduire sa prise au vent et d'éviter d'éventuels dommages chez le propriétaire voisin. Cette démarche permettra, nous l'espérons, de le sauvegarder à court terme. Nous avons comme projet d'y installer un petit panneau décrivant son histoire. Son enlèvement total semblant inexorable à moyen terme, nous étudions d'ores et déjà l'idée de replanter un arbre à cet emplacement afin de pérenniser son histoire.

Décorons notre entrée de village

Comme annoncé dans la dernière lettre intermédiaire, l'entrée du village en venant de Spechbach sera modifiée par la mise en place d'un îlot central pour ralentir les véhicules. Même s'il ne s'agit pour l'instant que de la phase test du projet, la Commission Environnement Cadre de Vie et Santé Publique proposera ce printemps un atelier participatif afin de commencer à rendre plus accueillante cette partie du village :

Un hôtel à insectes original à remplir ensemble le 30 mars lors de la matinée troc plants.

Vous pourrez apporter votre contribution à ce projet :

- en ramassant cet automne des pommes de pin bien sèches au détour d'une promenade,
- en gardant lors de la taille automnale au jardin des fagots de tiges de framboisiers, fagots de tiges de buddleias (arbres à papillons) ou de sureau,
- paille,
- rondins de bois de section petite et moyenne,
- vieilles briques rouges ou vieilles tuiles.

Enfants et adultes seront les bienvenus pour remplir la structure sur le site de la Maison des Associations, le refuge à insectes sera installé par la suite par les agents municipaux.

Bonnes trouvailles en attendant le printemps !!!

Naissances

- 11 juillet 2018 Aurélia BARBOSA de Raphaël BARBOSA et Floriane CRATERE
- 16 juillet 2018 Hidan SCHWOB de Dylan SCHWOB et Marine IMLOUL
- 16 juillet 2018 Mayra Patricia Marguerite KRAEMER de Moïse KRAEMER et de Patricia LAVENTIN
- 25 août 2018 Valentin Lucas Milo HANSER de Sébastien HANSER et de Jessica RAUL
- 07 octobre 2018 Ibrahim HEMOUCH de Karim HEMOUCH et de Hajar MAMAD



Félicitations aux heureux parents et
bienvenue à ces nouveaux Aspachois !

Mariages

- 11 août 2018 Jean-Yves BERNAVA et Alexia Isabelle HENNER
- 25 août 2018 Jérémy Jean-Yves SCHMITT et Elisa Marie Edith DE LA TORRE
- 22 septembre 2018 Frédéric LEVRECHON et Sylvie TORAZZI



Nous vous présentons nos sincères
félicitations !

Le calendrier des fêtes



- | | | |
|-----------------|----|--|
| Novembre | 30 | Vidéo-conférence "Prisonniers au château d'If et aux Iles du Frioul" |
| Décembre | 1 | AG UNC |
| | 2 | Vidéo-conférence "l'évacuation d'Aspach en décembre 1915" |
| | 4 | Réunion Club des Aînés |

Dossier : des réalisations au service de tous

MAISON DES ASSOCIATIONS



- Travaux de mise aux normes accessibilité finalisés (rampe, rail de guidage, sanitaires...)
- Panneau MAISON des ASSOCIATIONS (choix suite à vos votes)
- Places de parking repérées
- Mise aux normes incendie (plan, panneau d'évacuation, etc.)
- Aménagement de l'espace pétanque : escalier d'accès, mise à disposition d'une table & bancs
- Mise en place d'une boîte à livres (agrandissement en cours)
- Mise en place de règles de fonctionnement de notre Maison des Associations utilisateurs

La suite?

- Aménagement du carrefour de la Maison des Associations en cours
- Réorganisation du "local partagé" des Associations



ECOLE ALBERT FALCO



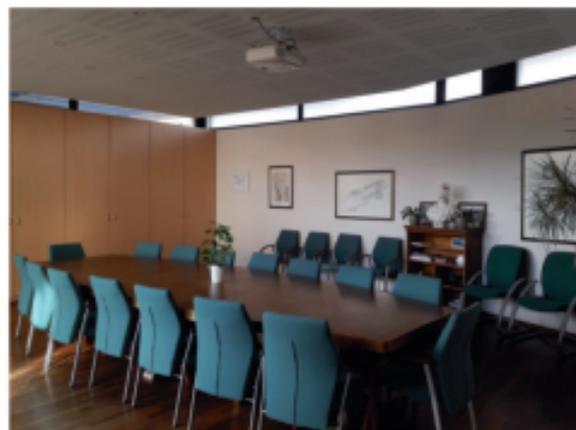
- Travaux de mise aux normes accessibilité finalisés (rampe, rail de guidage, sanitaires...)
- Places de parking PMR (Personne Mobilité Réduite)
- Aménagement de la classe ULIS en septembre 2018
- Répartition des ordinateurs dans les salles de classe pour un accès et un usage plus aisé
- Aménagement d'un local à poubelles

Aux abords de l'école...



- Sécurisation des abords des écoles (coussins berlinois, traçage des trottoirs...)
- Repérage de l'école depuis la rue
- Pose de vitrophanie
- Espace sans Tabac devant les entrées / sorties de nos écoles

MAIRIE



- Mise en place d'un écran et vidéoprojecteur dans la salle du conseil
- Rafraîchissement de la peinture de la salle du conseil en cours (+ couloir d'accueil)
- Pose de vitrophanie
- Mise aux normes accessibilité (place PMR...)
- Optimisation du tri
- Pose de nouveaux meubles pour la petite cuisine

Et aux abords de la Mairie,



- Matérialisation d'un trottoir en peinture Rue de la Croix Rouge pour rejoindre la Mairie
- Peinture des Passages Piétons & cédez-le-passage attenants
- Mise en place d'un panneau à disposition des Associations organisatrices d'événements dans le village
- Réfection partielle de certaines rues (enrobé) - d'autres à venir...

RESERVE COMMUNALE SECURITE CIVILE



- Identification de la Réserve Communale de Sécurité Civile
- Mise à disposition d'une boîte à livres
- Mise aux normes accessibilité (place PMR...)
- Mise aux normes Incendie

MAIS AUSSI ...



- Matérialisation de la ZONE 30 Rue des Bergers
- Entretien de l'ancien Monument aux Morts
- Pose d'un mur de retenue d'eau (qui va être prolongé)

CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT



- Mise en place de barrière sur la piste cyclable
- Création d'un sentier pédagogique en collaboration avec l'association AstroAspach
- Création d'un nouveau sentier pédestre dans la Forêt de la Litten (thème : la sylviculture) en cours d'élaboration

ATELIER COMMUNAL

- Nouvelle cuve fioul aux normes
- Mise en place d'une armoire Produits Chimiques



PRÉSERVATION DU PATRIMOINE

Réfection du toit du clocher de la Chapelle



DECORATION FACILE...AUTOUR DU GALET

Dans votre jardin ou vos pots de fleurs :



Sur vos tables :



En décoration :



Pour les petits :



Notre personnalité est semblable à une pierre, on peut tenter d'en atténuer les arêtes, la polir comme un galet, au bout du compte, elle conservera toujours la capacité de s'effriter, ou l'incroyable dureté qu'elle possédait au début.

Le jour du chien - Patrick Bauwen, romancier français

La cuisine des restes : le pain perdu

Le pain perdu permet d'éviter le gaspillage.

Avec des restes de baguettes rassis et autres morceaux de pains (pain d'épices, pain de campagne etc.), vous pourrez préparer rapidement un dessert (ou goûter, ou petit déjeuner...) délicieux.

Attention toutefois à ne pas utiliser de pain trop dur qui aurait du mal à absorber le mélange liquide.

INGRÉDIENTS

- pain rassis
- 2 œufs
- 2 c. à soupe de sucre en poudre
- 1 sachet de sucre vanillé
- 2 verres de lait
- 1 noisette de beurre ou 1 c. à soupe d'huile



PRÉPARATION

Coupez 6 tranches de pain rassis d'environ 1,5 cm d'épaisseur.

Dans un saladier, battez en omelette les œufs entiers. Ajoutez alors le sucre en poudre, le sucre vanillé et le lait. Fouettez à nouveau jusqu'à obtenir un mélange homogène.

Faites tremper le pain dans cette préparation afin de bien l'en imbiber. Retournez les tranches de chaque côté jusqu'à ce qu'elles aient absorbé tout le liquide. Faites chauffer le beurre ou l'huile dans une poêle et faites-y dorer les tranches de pain sur chaque face pendant 5 min.

Servez le pain perdu bien chaud, saupoudré de sucre ou accompagné d'une glace vanille et de morceaux de fruits frais par exemple. Ou de miel...

La version salée aussi...

INGRÉDIENTS

- 1 baguette rassie ou des tranches de pain de mie de la veille
- 3 tranches de jambon blanc sans couenne
- 100 g de fromage râpé
- 2 œufs entiers
- 15 cl de lait
- une noix de beurre ou de margarine
- sel, poivre



PRÉPARATION

- Préchauffez le four à 180°C (thermostat 6).
- Battez les œufs entiers dans un saladier. Ajoutez le lait. Salez et poivrez à votre goût puis mélangez. Versez le tout dans une assiette creuse, cela sera plus facile pour imbiber vos tranches de pain.
- Coupez les tranches de jambon blanc sans couenne en lamelles.
- Coupez la baguette en tranches régulières de 5 cm de long.
- Tartinez un côté des tranches de pain avec un peu de beurre ou de la margarine.
- Trempez le côté des tranches qui n'est pas tartiné dans les œufs battus et le lait puis déposez-les, côté beurre vers le dessous, sur la plaque de four préalablement recouverte de papier cuisson.
- Ajoutez le jambon en lamelles puis le fromage râpé sur le dessus de chaque tranche de pain.
- Enfouez et faites cuire ce pain perdu salé au jambon fromage pendant environ 20 minutes en surveillant bien la cuisson (vos pains perdus salés doivent être bien dorés)

Céline STEVANOVIC

DÉCEMBRE

FRUITS

Mandarine
Kiwi
Orange
Pamplemousse
Poire
Pomme

LÉGUMES

Ail
Betterave
Carotte
Céleri
Choux de Bruxelles
Courge
Endive
Epinards
Mâche
Navet
Oignon
Poireau
Potiron
Pomme de terre



LES FRUITS ET LES LÉGUMES DE SAISON

JANVIER

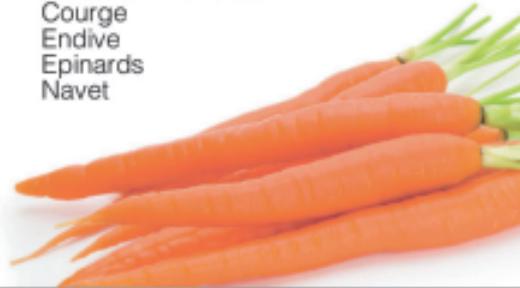
FRUITS

Citron
Kiwi
Mandarine
Orange
Pamplemousse
Poire
Pomme

LÉGUMES

Ail
Betterave
Carotte
Céleri
Choux de Bruxelles
Courge
Endive
Epinards
Navet

Oignon
Poireau
Pomme de terre



FÉVRIER

FRUITS

Citron
Kiwi
Mandarine
Orange
Pamplemousse
Poire
Pomme

LÉGUMES

Ail
Betterave
Carotte
Céleri
Choux de Bruxelles
Endive
Frisée
Mâche
Navet
Oignon
Poireau
Pomme de terre



La Grande Ourse

Quelle que soit la saison, quelle que soit l'heure de la nuit à laquelle on regarde le ciel, sous nos latitudes dans l'hémisphère nord, la constellation de la Grande Ourse est toujours visible, car elle est proche du pôle nord céleste. Dans l'hémisphère sud, à Buenos Aires elle reste invisible toute l'année.

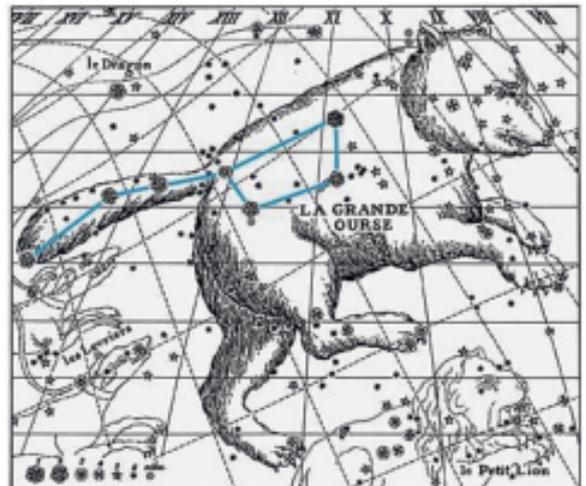


Ces sept étoiles sont tellement caractéristiques dans le ciel de nuit que dans toutes les communautés d'hommes du nord, elles ont été repérées et nommées. Pour les Anglais, cette constellation s'appelle « the plough » (la charrue), dans les pays scandinaves « Karlavagen » (le wagon de Charles), c'est « la louche » pour les Indiens d'Amérique du nord, « l'unijambiste » pour ceux d'Amérique centrale. Au Moyen Orient, ce sont les sept filles de Nasch qui pleurent leur père assassiné, suivant la légende éponyme. Les Romains la nommaient « septem triones », les sept bœufs de labour, ce qui permet de comprendre la présence de la constellation du bouvier toute proche. Bien sûr, on l'appelle aussi le chariot, la casserole, Beidou en Chine, et sans doute porte-t-elle encore d'autres noms dans d'autres régions du globe.

La Grande Ourse dans sa totalité

La Grande Ourse est la plus vaste des constellations par sa superficie et contient bien d'autres étoiles que les sept les plus connues !

Par ailleurs, dans la nature, aucun ours ni aucune ourse n'a une queue aussi longue que l'ourse de cette constellation !



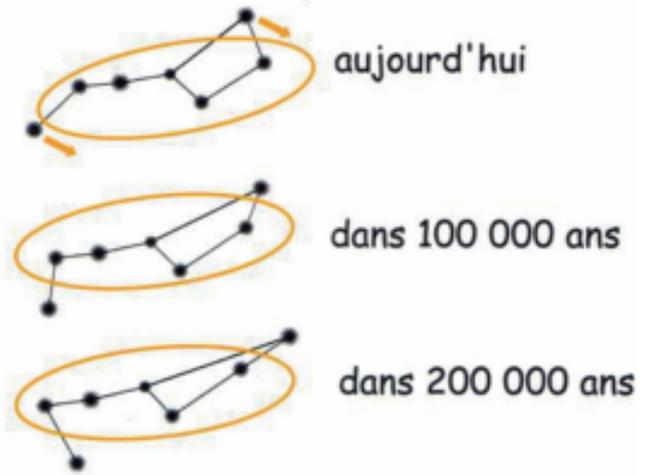
Le nom des étoiles

Dans cette constellation, comme dans la majorité des constellations, les noms des étoiles sont d'origine arabe. C'est Claude Ptolémée, savant grec de Haute Egypte, qui vers l'an 150 de notre ère, a écrit « La composition mathématique ». Il y a décrit le mouvement des planètes, de la Lune, du Soleil, ainsi que de 48 constellations. Ce traité a ensuite été beaucoup étudié dans le monde arabe et a été dénommé « l'almageste » (le très grand). Le nom des étoiles y a été modifié, tout en conservant le nom des constellations. C'est pourquoi de nombreuses étoiles, de nos jours encore, portent un nom d'origine arabe.

Nom abrégé	Nom complet	Traduction
Dubhe	Zahr al-dubb al-akbar	Le dos du grand ours
Merak	Maraqq al-dubb	Les reins de l'ours
Phecda	Fahid al-dubb	La cuisse de l'ours
Megrez	Maghriz	Le début de la queue
Alioth	Al Alya (?)	La queue (?)
Mizar	Mi'zar	La ceinture
Alkaïd ou Benetnash	Al-qa'id banat na'sh	La conductrice des filles de Nash

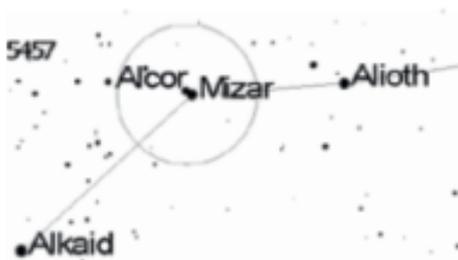
Le déplacement des étoiles

A l'échelle d'une vie humaine, les étoiles semblent ne pas bouger pas les unes par rapport aux autres, elles paraissent immobiles dans le ciel. En réalité, même si on ne le voit pas, elles se déplacent (le mouvement d'est en ouest qu'elles décrivent la nuit résulte du mouvement de rotation de la Terre sur elle-même, et non du mouvement des étoiles elles-mêmes). Mais elles sont si lointaines que ce mouvement ne peut être perçu. Ce mouvement propre des étoiles fut découvert par Sir Edmund Halley en 1718 : les mesures qu'il a faites montrent que les étoiles Sirius et Arcturus se sont déplacées d'un demi degré (un diamètre lunaire) par rapport aux mesures faites par Hipparque deux millénaires auparavant. Il apporta ainsi la preuve que les étoiles se promènent dans l'espace !



De manière générale, les étoiles d'une même constellation ne sont pas liées entre elles par des forces de gravitation. Ce n'est pas le cas des étoiles de la Grande Ourse. Celles incluses dans l'ellipse sur le dessin ci-dessus ont le même âge d'environ 500 millions d'années : elles sont nées dans le même nuage de matière, se trouvent à peu près à la même distance de 80 années lumière et se déplacent dans la même direction. Avec une trentaine d'autres étoiles moins brillantes elles forment le courant d'étoiles de la Grande Ourse (Collinder 285). Par contre, Dubhe et Alkaïd ne font pas partie de cet ensemble et filent dans une autre direction. Cela fait que dans 200 000 ans, la Grande Ourse sera bien déformée par rapport à son image d'aujourd'hui. Laissons-lui un peu de temps...

Alcor visible à l'œil nu



Mizar possède un compagnon très proche, Alcor, souvent nommé « le cavalier », chevauchant sa monture Mizar. Alcor peut être distinguée à l'œil nu. La légende prétend qu'il fallait être capable de voir Alcor, et donc avoir une très bonne vue, pour pouvoir être enrôlé comme archer dans l'armée de Gengis Khan ou dans celle de Charles Quint.

Et puis aussi

Connaissez-vous le drapeau de l'Alaska, le 49^e Etat des Etats-Unis ? Sur fond bleu nuit, la Grande Ourse avec en prime, l'étoile polaire.



Les Romains nommaient la constellation de la Grande Ourse « septem triones ». Dans la langue française, il en reste quelque chose : le mot « septentrion » qui indique la direction du nord et dont l'origine remonte à ce temps-là !

Pour les Basques, la Grande Ourse représente deux vaches s'étant échappées d'un enclos, avec trois fermiers les poursuivant. Des bœufs, des vaches...

Le coin de l'apiculteur

Après une année 2017 catastrophique nous achevons sereinement cette saison apicole. Les miellées sont abondantes et rarement l'automne aura été aussi beau. Les fleurs des prairies, fruitiers et acacias en plaine, forêts et sapins en montagne ont fait profiter nos avettes jusqu'à très tard. Nos différents miels, certes pas bio, sont naturels et de bonne qualité.

Sitôt les températures hivernales et les brouillards arrivés, les abeilles se mettent au repos et profitent de leur réserve jusqu'au printemps prochain. Une grappe d'abeilles va se serrer et se nourrir pour développer assez de calories, protéger la reine et rester confiné pendant tout l'hiver. Il suffit de réduire les entrées de ruches pour éviter que des petits prédateurs viennent rechercher un peu de chaleur ou de la nourriture.

A l'atelier les travaux vont bon train, on range, on trie, nettoie, répare et préparons les nouveaux cadres à miel pour la prochaine saison. On se documente tout en faisant les démarches nécessaires, notamment la déclaration des ruches à la DGLA, les cotisations des syndicats et des assurances et obtenir un numéro Siret pour les débutants désirant vendre leurs produits.

Cet été j'ai rendu mon tablier de spécialiste apicole, dorénavant si quelqu'un a un problème sanitaire avec ses ruches il faudra s'adresser à M. Raymond FURTER au 06 80 63 95 03. Les stages de formation et d'initiation à l'apiculture au syndicat d'Altkirch reprendront cet hiver. Les personnes intéressées peuvent s'adresser à notre Président Joris : 06 02 11 97 36.

Je vous souhaite, ainsi qu'à vos familles, de belles fêtes de fin d'année avec de bons gâteaux au miel.

François REICHLIN

Vidéo-conférences à ASPACH

Dans le cadre des commémorations du centenaire de la Guerre 1914-1918



L'association "Kilianstollen 1918"
avec le soutien
de la commune d'Aspach
présente :

Dès l'ouverture de la salle, buvette et
petite restauration par l'association
« KILIANSTOLLEN 1918 ».
Réservation des places auprès de la
mairie d'ASPACH
tél : 03 89 40 92 02
ENTRÉE LIBRE

Vidéo-conférence

" Prisonniers au chateau d'If et aux îles du Frioul "
Alsaciens et Allemands internés à Marseille en 1914
Par Jean-Louis SPIESER - Jean Claude SCHIEHLE

Salle polyvalente d'Aspach

Vendredi 30 novembre 2018 à 20 h

Vente dédicace de l'ouvrage sur le sujet par
Jean Louis SPIESER

Ouverture de la salle à 19h

Vidéo-conférence

" L'évacuation d'Aspach en décembre 1915 "
Par Jean-Claude SCHIEHLE
Salle polyvalente d'Aspach
Dimanche 02 décembre 2018 à 15 h



Ouverture de la salle à 14h



Comité des Fêtes

Présidente : Mme Frédérique EBY (06 20 60 16 29)



Bonjour à tous,

Nous nous sommes retrouvés le 15 août 2018 après la messe à la chapelle de la Litten. Comme chaque année, nous avons pu partager avec vous un moment convivial, autour d'un sandwich et d'une pression. Nous avons eu la chance d'avoir une belle journée ensoleillée.

Nous n'avons malheureusement pas pu célébrer la fête de la Saint Martin qui est soumise aux aléas du temps. Cette année, la pluie et le vent nous ont obligé à annuler.

Nous avons par contre déjà défini plusieurs dates pour l'année prochaine :

Crémation des sapins	samedi 12 janvier à 16h
Super loto	dimanche 24 mars à 14h
Chasse aux œufs	20 avril à 14h
Assomption	jeudi 15 août à 17h (messe)
Saint Martin	26 octobre à 18h

à vos
agendas

Nous espérons vous voir nombreux à nos prochaines manifestations. En attendant, toute l'équipe du comité des fêtes vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous dit à bientôt pour des moments festifs.

Frédérique EBY



Cercle Sainte Cécile d'Aspach

Président : M. Fabien ITTY (03 89 40 08 73)



Bonjour à tous,

La troupe de théâtre en dialecte travaille depuis déjà quelques semaines à sa nouvelle pièce, « Kei Mückser, sunscht knallt's » de Michel Schutz, selon une comédie de Jean Stuart.

Michel Schutz dont nous avons déjà interprété plusieurs œuvres ces dernières années, « D'r Wend speelt met d'r Cabinet Deera », « D'Tanta Lili vu Tahiti », « D'Haischrack vum Tivoli » il y a 3 ans.

Nous nous réjouissons donc de vous présenter cette comédie policière à suspense, particulièrement enlevée, entre braquage de banque, prise d'otages, enquête policière, et, pour faire bonne mesure, quelques histoires de cœur.

Les représentations auront lieu entre le **19 janvier et le 3 février**, et nous sommes très impatients de vous retrouver nombreux au foyer Sainte Cécile pour un bon moment de rire et de bonne humeur !

A très bientôt, bien cordialement,
Fabien ITTY



Conseil de Fabrique d'Aspach

Présidente : Mme Evelyne KLEIBER (03 89 40 68 72)

Le SAMEDI 13 OCTOBRE 2018, les membres du conseil de fabrique d'Aspach aidés de bénévoles se sont promenés dans les rues du village pour la quête à domicile pour les besoins de l'église. Cette quête nous a permis de réunir la coquette somme de 3300,- €
Avant toute chose, nous tenons à vous remercier pour votre accueil chaleureux et vos dons, qui nous permettront d'entretenir et de chauffer notre église paroissiale. Un grand merci également aux bénévoles qui ont consacré leur matinée à cette quête.

Les travaux du presbytère sont terminés, et nous sommes heureux de permettre aux enfants et aux adultes de se réunir dans les locaux entièrement rénovés et accueillants.
Un grand "Merci" aux bénévoles qui nous ont aidés pour ces travaux de rénovation.

Si notre église paroissiale est toujours propre et bien entretenue, nous le devons à une équipe de bénévoles qui acceptent de donner de leur temps pour la nettoyer. Actuellement une personne manque pour compléter cette équipe, si vous souhaitez la rejoindre, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de l'un des membres du conseil.

Comme de coutume, le conseil de fabrique d'Aspach, vous invite à partager un moment de convivialité autour d'un repas le **dimanche 10 février** à partir de midi à la salle polyvalente d'Aspach.
Au menu :

Assiette garnie

Bouchées à la reine - Nouilles

La ronde du berger

Gourmandise

Café

PRIX : 14,- € par personne, 8,- € pour les moins de 12 ans, GRATUIT pour les moins de 5 ans.

Les inscriptions et réservations sont à remettre pour le 2 FEVRIER 2018 à Mme Evelyne KLEIBER – 10, rue de l'espérance, 68130 ASPACH. Tél. : 03 89 40 68 72

Les feuilles d'inscription seront distribuées au courant du mois de janvier.

Votre présence sera pour nous une marque de votre soutien, nous vous attendons nombreux.

En attendant, nous vous souhaitons un JOYEUX NOËL et de belles fêtes de fin d'année.

FC Aspach - Tagolsheim

Président : M. François METZGER (06 36 36 85 25)

Le FC ASPACH-TAGOLSHEIM vous invite comme chaque année à participer à la vie sportive du village en venant soutenir nos équipes dans une bonne ambiance lors des matchs. Bénévoles, sportifs et passionnés sont les bienvenus pour rejoindre nos rangs et faire grandir le club !

Le Football Club organisera en 2019 quatre grandes manifestations :

- 20 Janvier : Marche Populaire à ASPACH

- Lundi de Pâques 22 Avril : Marche Populaire à TAGOLSHEIM

- Pentecôte 9 Juin : Marché aux Puces à TAGOLSHEIM

- Fin Juillet : Tournoi (8 équipes) à ASPACH

En espérant vous voir lors de ces différents événements, le FC ASPACH-TAGOLSHEIM vous souhaite une bonne fin d'année !

à vos
agendas



à vos
agendas

Amicale des Donneurs de Sang d'Aspach

Présidente : Mme Patricia OTTIE (03 89 40 22 20)



Depuis la dernière publication du Tout Aspach, l'amicale des donneurs de sang a organisé deux manifestations.

Tout d'abord, **la collecte de sang organisée le vendredi 18 mai.**

Lors de cette collecte, 99 donneurs de sang se sont déplacés, dont 9 premiers dons. C'est le chiffre « record » pour une collecte de sang pour notre amicale.

Nous voulons remercier toutes les personnes qui ont pris un peu de leur temps pour faire ce geste si important pour les malades.

Nous comptons pouvoir accueillir encore plus de donneurs lors de notre prochaine collecte qui se déroulera le vendredi 23 novembre.

Comme toujours, nous vous préparerons une petite collation que vous pourrez prendre après le don en notre compagnie et nous nous réjouissons de pouvoir partager ce moment convivial avec vous.

Ensuite, nous avons concocté une bonne **choucroute maison le dimanche 21 octobre** à la salle polyvalente.

130 sympathisants, présidents d'associations locales, donneurs de sang, Aspachois, voisins de Heidwiller, Spechbach, Altkirch, Hirtzbach, Bernwiller, amis, familles..., et j'en oublie certainement, sont venus passer un agréable moment en notre compagnie pour ce traditionnel repas.

Nous remercions toutes les personnes qui, là aussi, se sont déplacées pour soutenir notre amicale.

Pour nous, l'année s'achève donc avec la dernière collecte du 23 novembre. Nous vous attendons à la salle polyvalente de 16h30 à 19h30, et surtout, n'hésitez pas à en parler autour de vous. Les malades comptent sur vous.

Vous pouvez d'ores et déjà noter les dates de nos différentes manifestations 2019 :

Collectes de sang (de 16h30 à 19h30 à la salle polyvalente) :

- Vendredi 1er février, collecte suivie de l'assemblée générale à laquelle vous êtes tous conviés,
- Vendredi 17 mai,
- Vendredi 6 septembre,
- Vendredi 22 novembre.

Notre vente de brioches aura lieu le samedi 6 avril. Nous passerons dans vos foyers à partir de 10h00 du matin jusque dans l'après-midi.

Et enfin, notre repas choucroute se tiendra le dimanche 20 octobre à partir de 12h00 à la salle polyvalente.

Les membres de l'amicale des donneurs de sang se joignent à moi pour vous souhaiter d'agréables fêtes de fin d'année et nous vous disons à bientôt.

Patricia OTTIE

à vos
agendas



Association de Gestion de la Salle polyvalente d'Aspach

Président : M. Michel Schober (03 89 40 04 82)

Le 23 septembre l'AGS a organisé un marché artisanal.

22 exposants étaient présents dans la salle et y exposaient des articles variés.

Malheureusement, malgré l'investissement des membres du comité et l'aide des membres des autres associations, celui-ci n'a pas connu le succès escompté.

Beaucoup d'exposants sont partis déçus.

Par conséquent, les membres du comité de l'AGS ne pensent pas renouveler ce rendez-vous ; pour l'année à venir aucune manifestation n'est prévue par l'AGS.

Comme vous avez pu le constater, les portes de la salle ont été repeintes et ces nouvelles couleurs apportent un cachet différent à notre salle.

Nous vous donnons rendez-vous pour notre assemblée générale et en attendant de vous y rencontrer, nous vous souhaitons un Joyeux Noël et de belles fêtes de fin d'année.

Pour la location de la salle vous pouvez vous adresser à
Mme Evelyne KLEIBER - tél. : 03 89 40 68 72



Badminton

Président : M. Gilles CLAUDE (06 77 28 99 63)



Amicale Pêche et Loisirs d'Aspach

Président : M. Joël KLEIBER (03 89 07 59 43)

Pétanque

Responsable : M. SEMPROLI

Association Sportive Culture Loisirs d'Aspach

ASCLA

Présidente : Mme Sabine SCHNEBELEN (03 89 07 41 80)

Randonnées : Tous les mois l'ASCLA organise une randonnées :



Renseignements : M. Schillinger 03 89 45 29 34

michel.schillinger@numericable.fr



CALENDRIER PREVISIONNEL DES RANDONNEES 2019

janvier 2019 : Rq - Willer/Thur - Blaufels

février 2019 : St Barnabé - Judenhut - Ebeneck

mars 2019 : Hinteralfeld - Ballon d'Alsace

avril 2019 : Hofstetten-Flüh - Schälegraben - Mariastein

mai 2019 : Langmatt - Drumont

juin 2019 : Chateleu - Mont Chateleu - Rocher du cerf

juillet 2019 : Bernauhof - Herzogenhorn

septembre 2019 : Séjour - Volcans d'Auvergne

octobre 2019 : Ribeauvillé - Schlüsselstein - Chtx

novembre 2019 : Wesserling - Treh

Astronomie :

Ci-dessous une photo prise lors de l'animation que nous avons faite samedi le 13 octobre, à la médiathèque d'Alkirch dans le cadre de la « semaine de la science ».



Le public était au rendez-vous puisque, d'après la responsable de la Médiathèque, il y a eu 193 inscrits dans les différents ateliers que nous proposons

Le club se réunit le vendredi soir à partir de 20h à l'observatoire, quelle que soit la météo.....

Renseignements : JJ Ludwig 03 89 40 62 79 et <http://astroaspach.fr>



Union Nationale des Combattants d'Aspach

Président : M. François REICHLIN (03 89 40 91 45)

« Trop de commémorations tue la commémoration » écrit notre président national dans la revue UNC du mois de novembre. Ceci est vrai dans nos communes du Sundgau, même celles qui n'ont pas d'associations patriotiques, nous submergent d'invitations pour leurs cérémonies du centenaire. Ceci a pour effet de fatiguer nos portes drapeaux, leurs accompagnants et altérer la participation du public et des élus. Seulement 80 drapeaux ont assisté au pèlerinage UNC de Thierenbach en 2018 contre 150 il y a 10 ans. Ceci étant je vous invite aux conférences suivantes :

Vendredi 30 novembre à 19h ouverture de la salle polyvalente et 20h : vidéoprojection et témoignages du conférencier Monsieur SPIESER Jean-Louis avec la présentation de son livre « Prisonniers au Château d'If et aux îles du Frioul ».

Dimanche 2 décembre ouverture de la salle polyvalente à 14h et à 15h : vidéoprojection sur l'évacuation d'Aspach en décembre 1915 (suites de l'expo de décembre 2015).

La situation militaire française avant l'armistice n'est pas au beau fixe ; au début de l'année 1918 notre armée ne cesse de reculer sur les fronts de la Marne et de la Somme. Avec l'aide de nombreux pays et les progrès techniques l'armée alliée a pu se ressaisir. Le char Renault FT17 léger et rapide est déterminant dans la contre offensive terrestre de l'été. De même l'aviation engage le Bréguet 14 biplace et biplan qui surclasse tous les avions de l'époque. C'est un avion d'observation et bombardier, vole à 175 km/h et grâce à son plafond de 6000 m aucun ennemi ne peut l'atteindre. Il a concouru à briser l'offensive allemande sur la Somme. Il restera encore longtemps en service. En 1924 notre père mécanicien à l'aérodrome de Bron accompagne souvent son lieutenant pilote de Bréguet 14 pendant ses vols d'entraînements. Cet avion sera remplacé en 1925 par le Bréguet 19 plus puissant et plus rapide.

Après la guerre, Clémenceau appelé le tigre de 14/18 reconnu anticlérical remercia de nombreux combattants. Lorsqu'il remit la légion d'honneur au père Laurent celui-ci murmura : c'est bien la première fois que j'embrasse un président du conseil ; ne t'inquiète pas répond Georges : moi aussi c'est la première fois que j'embrasse un curé.

Notre repas d'automne à la ferme auberge du Hinteralfeld est copieux, nous apprécions la bonne ambiance ; de ce fait je suis obligé de pousser mes convives vers la sortie car notre chauffeur lui n'a pas terminé sa journée : le ramassage des ouvriers Peugeot à Sochaux l'attend encore.

Notre assemblée générale locale a lieu le samedi 1er décembre à 14h à la salle polyvalente et nous finirons l'année avec la commémoration le 5 décembre de toutes les victimes d'Afrique du Nord.

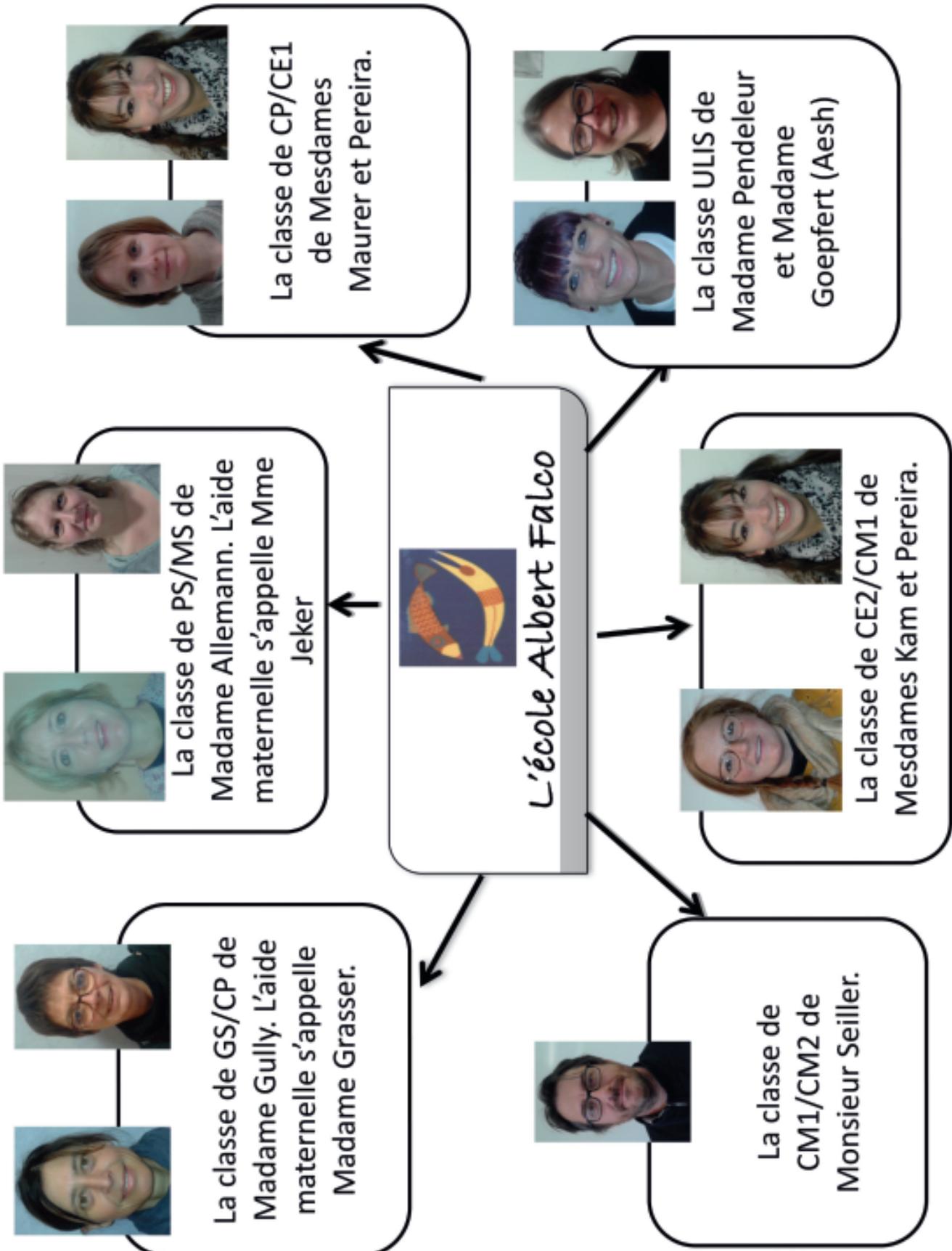
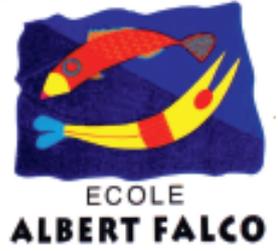
François REICHLIN

Le Bréguet XIV, de l'avion de guerre à Terre des Hommes

Aéronautique



Basé à Castelsarrasin-Moissac et reconstruite par l'association Bréguet XIV, l'unique machine en vol aujourd'hui / Photo DDM Pierre Chailier





notre beau tilleul est bien malade...



animation "compostage"



Le prochain Tout Aspach paraîtra en mars 2019.

Joyeuses
FÊTES